SACD

JOURNAL DES AUTEURS

HIVER 2010-2011 / n°154

n°154 sommaire

Cinéma / Théâtre / Musique / Danse / Mise en Scène / Humour / Arts du Cirque / Arts de la rue / Télévision / Animation / Radio / Création Interactive

Directeur de la publication : Pascal Rogard
Rédactrice en chef : Catherine Walrafen
Coordination : Brigitte Boidot
Conception graphique : Éditions Scope
Impression : SPEI

Conseil d'administration 2010-2011
Président : Laurent Heynemann (cinéma)
Premier vice-président : Georges Werler (mise en scène)

Vice présidents
Jean-Paul Farré (Théâtre)
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)
Bertrand Tavernier (cinéma)
Sophie Deschamps et Michel Favart (télévision)

Administrateurs délégués
Régine Chopinot (danse)
Benjamin Legrand (animation)
Jérôme Thomas (arts du cirque)
Dominique Houdart (arts de la rue)
Jean Larriaga (radio)

Administrateurs,
Jean-Paul Alègre, Denise Chalem, Joëlle Goron, Philippe Hersant, Nicole Jamet, Marc Jolivet, Gérard Krawczyk, Pascal Lainé, Christine Laurent, Jean-Louis Lorenzi, Eduardo Manet, Christine Miller, Charles Nemes, Dominique Probst, Bernard Stora
Comité belge : André Buytaers / Comité canadien : Patrice Sauvé

SACD : 11 bis, rue Ballu – 75442 Paris cedex 09
journaldesauteurs@sacd.fr - Tél : 01 40 23 44 55

Photo couverture :
Potiche
Scénario, adaptation, réalisation : François Ozon
Librement inspiré de la pièce de Pierre Barillet et Jean-Pierre Grédy
Avec : Catherine Deneuve, Gérard Depardieu, Fabrice Luchini, Karin Viard, Judith Godrèche, Jérémie Renier.
Photo : Jean-Claude Moireau/ Mandarin cinéma

→ www.sacd.fr

Rejoignez-nous aussi sur facebook

SACD
SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Sommaire

Éditorial du président 1

Audiovisuel
Halte aux pavillons de complaisance 2

En bref 3

Actualité
La Guilde française des scénaristes 4
Accord entre les auteurs français et YouTube 5

Juridique
Captation non autorisée et mise en ligne sur Internet 6

Services
PIMENT, un premier bilan 7

La Copie privée fête ses 25 ans 7

Formation continue
Du nouveau du coté de la formation continue ..... 8 - 9

Écriture
Les EAT : dix ans d'engagement collectif ..... 10 - 11

Actions culturelles ..... 12 - 15

Radio
Des fictions radio en podcast 16

Social
La commission Action sociale 17

International ..... 18 - 19

www.sacd.fr 20

Édito

LIBÉRALITÉS…

E.R. Espalieu

De nombreux auteurs, sans doute et à juste titre interpellés par le débat national sur les retraites, s'inquiètent d'avoir vu cette année leurs « libéralités » en diminution. Ils protestent surtout parce qu'ils pensent que ne leur sont pas reversées des sommes issues de leurs cotisations. Ils semblent ignorer que le financement de cette manne n'est pas opéré sur l'ensemble de nos droits au travers d'une retenue (comme c'est le cas à la SCAM ou à la SACEM) mais provient des ressources propre de la SACD.

Un peu d'histoire

Lors du démarrage du RACD (régime complémentaire obligatoire de retraite des auteurs) dans les années 60, la SACD avait mis en place sur ses ressources propres un système d'allocations supplémentaires destiné à compenser la modicité des premières pensions versées.

Pérennisé sur plus de 40 ans sous le terme impropre de « régime interne », (on l'appelle maintenant « libéralités »), ce système a dû être réformé profondément au début des années 2000, car son fonctionnement se heurtait à l'évolution de l'environnement juridique (la SACD ne pouvait légalement gérer un tel système), et financier (le maintenir en l'état aurait impliqué la constitution de réserves considérables).

Quelles sont les ressources financières de ce système ?

Il y en a quatre :

• La CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif) perçue auprès des entrepreneurs de spectacle vivant en plus des droits revenant aux auteurs.

• Les perceptions encaissées par la SACD au titre de l'exploitation d'œuvres du spectacle vivant tombées dans le domaine public.

• La part de droits revenant à l'auteur du domaine public dans les adaptations (spectacle vivant et audiovisuel).

• La contribution de solidarité de 1% prise sur les droits d'auteur versés aux successions.

Chaque année, lors du vote du budget de la SACD, le Conseil d'Administration définit la quote-part de chacune des ressources affectée aux libéralités, ce qui constitue le « cantonnement » (c'est-à-dire le périmètre, la délimitation budgétaire des ressources dédiées au financement de cette allocation).

Quels sont les critères du montant des allocations ?

Le montant de cet avantage est calculé en fonction de l'importance de la carrière professionnelle de l'auteur mesurée par le nombre de points acquis au RACD (régime légal obligatoire) au titre des seuls droits qui ont transités par la SACD. Un minimum de 4 000 points RACD est nécessaire pour bénéficier de la libéralité SACD.

Évolutions apparues à partir de 2008

Le système a fonctionné correctement sur ces bases jusqu'en 2008, date à partir de laquelle sont toutefois apparus les signes de difficultés progressives consécutives conjointement à l'augmentation de plus en plus significative des allocataires liée aux « entrées » nombreuses dans le système des générations du « baby boom », sans sortie compensatrice des générations antérieures, en raison de l'allongement de l'espérance de vie (ce qui est plutôt réjouissant) alors que les ressources affectées connaissaient une évolution aléatoire et défavorable. En 2009, les allocations servies ont ainsi dépassé les ressources issues du cantonnement, entraînant non seulement l'absence de bonus, mais une petite baisse sur le premier acompte trimestriel de mars 2010.

Dans ce contexte, le conseil d'administration a été amené au début de l'année 2010 à réduire considérablement la valeur provisionnelle du point théorique servant au calcul individuel des libéralités pour ne pas prendre le risque en fin d'année d'avoir versé plus d'allocations que de ressources disponibles.

Toutefois, les ressources 2010 s'avèrent être au final nettement plus importantes que prévues, et le versement d'un bonus substantiel interviendra donc vraisemblablement en début d'année 2011.

Le régime obligatoire RACD est-il dans la même situation ?

Non, parce que c'est un régime de retraite très largement excédentaire (les prestations servies à l'heure actuelle excèdent les cotisations versées chaque année et le régime dispose de près de 21 ans de réserves) et qu'il n'y a donc pas de problème pour « servir » les pensions, à la différence de la plupart des régimes complémentaires de type ARRCO ou AGIRC (salariés).

Cette situation excédentaire s'est de surcroît renforcée depuis la réforme du RACD mise en œuvre depuis 2004 sous l'impulsion de Jacques Fansten, laquelle a permis concrètement aux auteurs audiovisuels de cotiser sur la totalité de leurs droits – y compris ceux versés directement par les producteurs et ne transitant pas par la SACD – et d'assurer la prise en charge d'une quote-part des cotisations (1/4, soit 2% sur 8%) par les producteurs.

Que va-t-il se passer pour ces libéralités dans les années qui viennent ?

La population bénéficiaire des libéralités va vraisemblablement continuer de s'accroitre au même rythme global que la population française des retraités. Il faut donc imaginer des modifications des conditions d'attribution susceptibles de modérer cette progression, ou d'en compenser les effets.

C'est une réflexion à laquelle s'est employé un groupe de travail de plusieurs administrateurs autour de Véronique Perlès et de Jean-Louis Blaisot, depuis février 2010. Plusieurs pistes sont envisageables : retard du premier versement à l'âge de liquidation de la pension RACD (65 ans au lieu de 60 ans), relèvement du plancher d'attribution, plafonnement individuel du montant de la libéralité, baisse du taux de réversion au conjoint survivant, diminution des « bonifications » accordées aux administrateurs, etc.

Des simulations ont été faites, et nous devons retravailler sur le sujet avec le groupe, afin de présenter au Conseil d'Administration des propositions concrètes. Il n'y a donc pas, contrairement à ce que j'entends, de scandale, de cachoterie ou de panique.

Le Conseil d'Administration travaille pour trouver une solution juste et durable, en affrontant cette réalité maintes fois rabâchée depuis quelques mois : nous vivons plus vieux et c'est tant mieux pour nous, à condition d'inventer des systèmes qui ne lèsent ni la génération de l'après-guerre ni les futurs retraités. Les générations futures des auteurs audiovisuels et cinéma grâce à la réforme du régime obligatoire du RACD seront petit à petit mieux couverts par le régime normal.

En conséquence le régime de libéralités perdra au fil du temps de son importance pour leur assurer une retraite décente.

Et puisqu'on parle de l'avenir, je vous souhaite une bonne année 2011.

LAURENT HEYNEMANN
Président

audiovisuel

Halte aux pavillons de complaisance

PAR PASCAL ROGARD, DIRECTEUR GÉNÉRAL

AVEC LA PUBLICATION RÉCENTE DU DÉCRET RELATIF AUX SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS À LA DEMANDE, UN NOUVEAU PAS A ÉTÉ FRANCHI VERS LA MODERNISATION DU FINANCEMENT ET DE LA DIFFUSION DE LA CRÉATION.

Ce texte permet en effet, pour la première fois, de prévoir le principe d'obligations de financement et d'exposition des œuvres audiovisuelles et cinématographiques françaises et européennes pour les services de vidéo à la demande.

L'adoption de cette mesure très positive n'épuise pas la réflexion relative au soutien à la création à l'ère numérique. Loin de là, car le chantier de la fiscalité reste à engager.

Le Sénat vient d'y apporter sa contribution en adoptant, dans le projet de loi de finances, deux amendements emblématiques : d'une part, grâce notamment au combat mené de longue date par la Commission des affaires culturelles du Sénat, la Haute Assemblée a voté le principe d'une TVA à taux réduit pour le livre numérique.

Ce vote très consensuel va au-delà de la situation du livre : il a le mérite de conforter le traitement particulier dont doivent bénéficier les biens culturels et de soutenir la légitimité d'une fiscalité spécifique.

Même si cette disposition risque d'être inapplicable pour cause d'incompatibilité avec les règles européennes, ce vote est utile. Utile car la fiscalité culturelle à l'ère numérique est aujourd'hui anachronique et pénalisante pour le développement des offres légales. Qui peut juger normal qu'aucune harmonisation de la fiscalité culturelle n'ait été réellement envisagée ? Qui peut encore soutenir que certaines œuvres, de par la nature de leur support (DVD) ou au regard de leur mode de diffusion (Vidéo à la demande), ne doivent pas bénéficier d'une TVA allégée comme les autres biens culturels ?

Utile aussi pour que l'Union européenne fasse enfin le constat objectif des incohérences de sa régulation. Depuis très longtemps, les discours officiels en faveur des industries culturelles et du développement du numérique n'ont pas pesé lourd face aux délocalisations, au « dumping » fiscal, aux pavillons de complaisance intra-européens et au mépris même de la diversité culturelle.

La centralisation des activités de Google en Irlande et d'iTunes au Luxembourg est le fruit de cette incurie des règles européennes. La Haute Assemblée a justement voté une autre mesure, qui va dans le sens de cette prise de conscience : la taxation des recettes publicitaires en ligne.

Le dispositif n'est évidemment pas parfait et gagnerait sans doute à mieux prendre en compte le développement des entreprises françaises innovantes et à être fléché, même partiellement, vers le soutien à la création.

Toutefois, accordons-lui au moins un bénéfice : presque un an après la remise des conclusions du rapport Zelnik – Cerrutti – Toubon et alors qu'aucune réflexion ni aucune action n'ont vraiment été engagées par les pouvoirs publics depuis, les sénateurs ont tenu à souligner la nécessaire équité qui doit exister entre l'ensemble des médias, Internet ou non, qui ont pour point commun de se concurrencer dans la collecte des ressources publicitaires.
Cette équité est atteinte dans le domaine du droit d'auteur puisque après Dailymotion, YouTube a conclu un accord respectant les principes fondateurs de notre régime de propriété littéraire et artistique.

Mais ce que porte en elle l'inaction dans le domaine du soutien à la création, c'est à la fois une évasion fiscale légalisée mais aussi un travail de sape des fondations de la diversité culturelle. Car il serait faux de croire qu'il sera possible de maintenir longtemps des obligations d'investissement et d'exposition de la création française si tous ceux qui doivent y être soumis ne le sont pas.

La modernisation, c'est de pouvoir envisager une contribution à la création de TF1, de France Télévisions, de M6, de Canal+, des chaînes de la TNT mais aussi de Google, d'iTunes… À défaut, la mondialisation aura raison d'un modèle français qui a pourtant réussi à s'universaliser avec la convention de l'UNESCO sur la diversité culturelle qui vient, sous l'égide de la coalition française, de fêter ses 5 ans.

Tâchons de la faire vivre encore longtemps, notamment en Europe, là même où la concurrence fiscale effrénée entre certains États a prouvé qu'il y avait encore beaucoup à faire pour atteindre ces objectifs !

en bref

PARMI LES DOSSIERS SUIVIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AVEC LES DIFFÉRENTES DIRECTIONS DE LA SOCIÉTÉ, VOICI LES PRINCIPALES DÉCISIONS ET L'ÉTAT D'AVANCEMENT DES SUJETS TRAITÉS.

→ FRANCE TÉLÉVISIONS

• Une identité pour chaque chaîne

Rémy Pflimlin, nouveau PDG de France Télévisions, entend redonner à chacune des chaînes du groupe son identité tout en coordonnant les moyens de l'entreprise France Télévisions. Emmanuelle Guilbart, chargée de la coordination entre les chaînes, déclare vouloir renouveler les écritures et les formats, toucher tous les publics, tout en dotant chaque chaîne d'une « colonne vertébrale ».
Scénaristes, réalisateurs et producteurs attendent la concrétisation de ces engagements dans les contours de la nouvelle organisation qui va être prochainement mise en place.

• Publicité maintenue jusqu'à 20h

Les députés ont voté le maintien de la publicité avant 20h sur France Télévisions, conformément à l'idée lancée il y a quelques mois par Jean-François Copé et de nombreux parlementaires, de la majorité comme de l'opposition. Une commission mixte paritaire se réunira avant la fin décembre pour décider si le service public pourra conserver définitivement la publicité en journée ou si, au contraire, la publicité sera totalement supprimé à partir de 2016, comme les sénateurs le souhaitaient.

→ RÉFORMES DU SPECTACLE VIVANT : AUDITION DE LA SACD PAR LA COMMISSION CULTURE DU SÉNAT

La SACD, représentée par Georges Werler, Jean-Paul Alègre, Jean-Paul Farré, et Pascal Rogard, a fait part de ses propositions de réformes du spectacle vivant, à savoir :

• la création d'un compte de soutien, sur le modèle du CNC, qui permettrait des ressources extra-budgétaires pérennes,

• un observatoire du spectacle vivant qui fournirait des données chiffrées afin d'améliorer la connaissance du secteur,

• la diffusion, dans les salles de cinéma, d'opéras ou de spectacles vivants pour toucher un plus large public, grâce notamment à l'effort important réalisé pour la numérisation des petites salles de cinéma,

• une programmation plus importante à la télévision et une présence sur les supports en ligne pour favoriser la diffusion des œuvres.

→ WWW.CINESTORE.COM, WWW.VODKA STER.COM ET WWW.VOIRUNFILM.COM : 3 SITES DE RÉFÉRENCEMENT SUR INTERNET DES OFFRES LÉGALES DE CINÉMA SOUTENUS PAR LE CNC.

Suite à l'appel à projet lancé dans le cadre de la loi « création et Internet », le CNC a sélectionné ces 3 sites qui informent sur la disponibilité des films en salle, en DVD, en VàD et aussi sur l'actualité cinématographique.
Ces plateformes de diffusion favoriseront le développement de l'offre légale en ligne tout en préservant la diversité puisque le choix s'étend aux films français mais aussi aux films européens.

→ VÀD ET TV DE RATTRAPAGE : PUBLICATION DU DÉCRET SMAD (SERVICES DE MÉDIAS AUDIOVISUELS À LA DEMANDE). UN TEXTE NUANCÉ.

Le 14 novembre dernier était publié au Journal Officiel le texte du décret qui associe les plateformes de vidéo à la demande* et la télévision de rattrapage au développement de la création audiovisuelle et du cinéma, en leur fixant des obligations de financement et de diffusion d'œuvres françaises et européennes.
Ce projet, qui satisfait la SACD, constitue un point d'équilibre puisqu'il prend en compte l'émergence des services de VàD et sa fragilité économique, tout en maintenant une forte ambition culturelle.

Quelques points restent à clarifier :

• l'adoption d'un décret anti-contournement. La SACD avait précisé, lors des consultations, qu'elle souhaitait que les services par abonnement délocalisés, qui proposent des œuvres en France, soient soumis aux mêmes obligations de financement de la production que les opérateurs nationaux, pour éviter un risque de concurrence déloyale ;

• une chronologie des médias (36 mois) à mettre en adéquation avec les textes existants.

* Principales plateformes de VoD : Orange, Canalplay, TF1 Vision, France Télévisions VoD, VirginMega, Arte VoD, UniversCiné et Club Vidéo SFR.

RENCONTRES PROFESSIONNELLES

Animées par Pascal Rogard, ces rencontres ont accueilli au mois de décembre deux personnalités :

• **Éric Walter**, Secrétaire général de la Hadopi, venu présenter les missions et le rôle de cette Haute autorité pour la diffusion et la protection des œuvres sur Internet.

• **Georges-François Hirsch**, Directeur général de la DGCA (ex DMDTS) qui a exposé les orientations de la politique du spectacle vivant.

Les comptes rendus seront disponibles sur le site dans la rubrique RV Culture / recontres / rendez-vous pros

auteurs

La Guilde française des scénaristes

LA GUILDE FRANÇAISE DES SCÉNARISTES :
UNE FUSION DE L'UNION GUILDE DES SCÉNARISTES ET DU CLUB DES AUTEURS.

L'Union Guilde des Scénaristes (UGS) et le Club des Auteurs (CDA) ont fusionné, le 23 novembre dernier, pour se regrouper dans une seule et unique organisation : LA GUILDE FRANCAISE DES SCENARISTES, désormais ouverte à tous les scénaristes, qu'ils écrivent pour le cinéma et la fiction mais aussi pour l'animation, le documentaire ou les nouveaux écrans.
Les scénaristes ont ainsi choisi de parler d'une seule voix pour défendre leur place et leur point de vue artistique au cœur de la création, améliorer et réguler les relations entre eux comme avec les différents professionnels de l'audiovisuel, de l'Internet et du cinéma.
La Guilde veut appeler tous les acteurs du métier à bâtir une industrie du contenu capable de produire à la fois des œuvres universelles ou plus ciblées, d'investir dans des projets rentables ou plus risqués, de créer des œuvres exportables ou plus patrimoniales.
D'autant plus que les conditions de création se dégradent, jusqu'à précariser les scénaristes et les pousser à écrire dans les plus mauvaises conditions. Il n'y a pas de logiciels pour avoir des idées. Il faut un scénariste. Et un scénariste considéré et bien payé sera toujours meilleur qu'un scénariste précarisé, éjectable à tous moments, et donc méfiant.
En effet, une grande partie des contrats des scénaristes échappe aujourd'hui à la SACD car ils concernent des œuvres qui ne seront jamais diffusées. L'absence de contrôle en amont de la diffusion permet toutes les pratiques, y compris les moins vertueuses, et fragilise notre profession.
La Guilde veut donc pallier ce déficit afin d'offrir aux scénaristes un environnement contractuel et institutionnel suffisamment stable et protecteur pour que chacun d'entre eux puisse imaginer et développer dans les meilleures conditions possibles.
Dans la lignée des constats émis par le Ministère de la Culture et l'ensemble des professionnels, encore le CSA tout récemment, la Guilde a défini ses objectifs prioritaires pour les trois prochaines années :

Normaliser les rapports contractuels avec les producteurs et les diffuseurs.
• Faire aboutir l'accord en cours de négociation avec les producteurs.

Définir le rôle des diffuseurs dans les contrats d'auteur.
• Poursuivre les négociations sur les points non résolus dans le cadre de la future convention collective.

Mettre un terme au sous-financement de l'écriture.
• Établir un pourcentage minimum du budget d'une œuvre attribué à l'écriture (10% en audiovisuel, 7% au cinéma).
• Veiller à l'application des accords professionnels (Option payée).

Photo : Julien Attard
Olivier Lorelle, Christine Miller, Jean-André Yerlès

Assurer la formation continue des scénaristes.
• S'assurer de la mise en œuvre effective de la formation continue.
• Prendre en charge l'organisation et la définition des formations.

Défendre la visibilité médiatique des scénaristes.
• Généraliser « un film écrit par ».
• Imposer la mention du scénariste sur l'affiche, hors du bloc crédits.
• Sensibiliser les médias sur le métier de scénariste.

Intéresser les scénaristes au succès de leurs œuvres.
• Veiller à l'application de la clause d'intéressement.
• S'assurer de sa rémunération effective.

Impliquer le scénariste dans toutes les étapes de la création.
• Impliquer et rémunérer le scénariste de la version tournage jusqu'au montage, afin d'assurer la cohérence et la rentabilité du projet.
• Aider au développement du statut d'auteur/producteur.

Favoriser les projets de scénaristes au cinéma.
• Développer et aider les scénarios sans réalisateur, afin d'augmenter l'offre de films.

Ces priorités seront réévaluées chaque année. Elles ont comme objectif ultime de libérer le scénariste de contraintes qui aujourd'hui, sont des freins à la création.

La Guilde est créée. A nous tous enfin d'écrire ensemble notre propre histoire et de ne pas laisser d'autres décider de notre avenir.

Les co-présidents de la Guilde
Olivier Lorelle, Christine Miller, Jean-André Yerlès.

Pour tout renseignement concernant la Guilde :
contact@guildedesscenaristes.org

internet

Accord entre les auteurs français et YouTube

SIGNATURE D'UN ACCORD DÉTERMINANT ENTRE LES AUTEURS FRANÇAIS ET YOUTUBE.
LA PLATEFORME VIDÉO YOUTUBE, FILIALE DE GOOGLE, ET LES TROIS SOCIÉTÉS D'AUTEURS : ADAGP (SOCIÉTÉ DES AUTEURS DANS LES ARTS GRAPHIQUES ET PLASTIQUES), SACD ET SCAM (SOCIÉTÉ CIVILE DES AUTEURS MULTIMÉDIA), ONT SIGNÉ UN ACCORD QUI PERMET DE DIFFUSER PLUS LARGEMENT DES ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES, TÉLÉVISUELLES ET DES ARTS GRAPHIQUES.

Photo : Julien Attard

De gauche à droite : Christophe Muller, directeur des partenariats You Tube Europe, Guy Seligmann, président de la SCAM, Laurent Heynemann, président de la SACD, Pascal Rogard, directeur général de la SACD, Christiane Ramonbordes, directeur de l'ADAGP, Jean-Marc Tasseto, directeur général Google France, Hervé Rosny, directeur général de la SCAM.

Dès aujourd'hui, les auteurs représentés par ces sociétés d'auteurs pourront tirer parti de cet accord avec YouTube : seront rémunérées les œuvres du répertoire de la SACD mises licitement en ligne par les producteurs, diffuseurs ou distributeurs.
C'est un accord qui permet de concilier le droit d'auteur tel qu'il a été imaginé par Beaumarchais avec le développement et l'utilisation de nouvelles technologies s'est enthousiasmé Bertrand Tavernier.

S'il s'agit d'un accord classique du type de ceux négociés avec les diffuseurs pour la diffusion des œuvres, *c'est un acte fondateur parce que cela montre qu'on peut trouver des formules pour concilier le développement des acteurs de l'Internet et le respect des droits des auteurs,* précise Pascal Rogard.

Nous nous battons pour prouver qu'Internet n'est pas une jungle et que des modèles économiques sont possibles affirme Laurent Heynemann. *Si la portée financière est aujourd'hui symbolique puisqu'il n'y a pas de comparaison avec les droits générés aujourd'hui par les chaînes de télévision, on peut espérer que dans dix ans cet accord représentera un chiffre d'affaires significatif pour les auteurs* déclare Pascal Rogard.

Par cet accord, les auteurs pourront bénéficier d'une visibilité très grande puisque l'audience de YouTube est de plusieurs centaines de millions de visiteurs par mois. 36 heures de nouvelles vidéos sont mises en ligne chaque minute sur les différents sites de la plateforme.

Christophe Muller, directeur général des partenariats YouTube pour l'Europe, déclare *s'être engagé dans une politique forte de soutien à la création.*

Pour continuer à attirer les annonceurs, et face à ses concurrents, YouTube se doit de proposer à ses visiteurs des œuvres aux formats plus longs et plus « professionnels ».
Suite aux accords récents signés entre YouTube et Arte France, Un premier long métrage, *Valse avec Bachir* d'Ari Folman (César du meilleur film étranger en 2009), a été diffusé en ligne. Il pouvait être vu gratuitement pendant 7 jours ainsi que sur Arte + 7, TV de rattrapage et Dailymotion qui a également signé un accord avec cette chaîne.

En 2008, c'est avec Dailymotion qu'un accord similaire avait été conclu par les sociétés d'auteurs.

nouveaux médias

Captation non autorisée et mise en ligne sur Internet

AU HASARD DE RECHERCHES SUR INTERNET OU PARCE QU'ON VOUS L'A SIGNALÉ, VOUS CONSTATEZ QUE VOTRE ŒUVRE DE SPECTACLE VIVANT A ÉTÉ CAPTÉE SANS VOTRE AUTORISATION ET MISE EN LIGNE – EN INTÉGRALITÉ OU SOUS FORME D'EXTRAITS – SUR UN SITE DE VIDÉO COMMUNAUTAIRE(*). QUE FAIRE ?

> Juridiquement, la captation (**) et la mise en ligne sur Internet, à votre insu, d'une œuvre protégée par le droit d'auteur (spectacle dramatique, chorégraphique, spectacle de cirque, arts de la rue…) est constitutive d'une contrefaçon.
Or, en vertu de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique (LCEN) et de la jurisprudence actuelle, les sites hébergeurs, contrairement aux sites éditeurs de contenus, bénéficient d'une limitation de responsabilité.
Ils ne peuvent être poursuivis que s'ils ont eu connaissance du contenu illicite mis en ligne par un internaute, s'ils n'ont pas retiré immédiatement un contenu illicite qui leur a été signalé (obligation de promptitude), ou s'ils n'ont pas mis en œuvre tous les moyens en vue d'éviter une nouvelle mise en ligne d'un contenu déjà identifié comme illicite.

> Concrètement, voici les démarches à accomplir :

• Si vous souhaitez faire retirer une œuvre mise en ligne sur un site hébergeur en violation de vos droits :
La plupart des sites vous offrent la possibilité de « signaler la vidéo » ou encore d'envoyer une « notification pour atteinte aux droits d'auteur ». Certains sites vous indiquent également une adresse postale permettant le signalement.
Le site hébergeur a l'obligation de retirer la vidéo dès lors qu'est porté à sa connaissance son caractère contrefaisant. Certains sites s'engagent par ailleurs à clôturer les comptes des utilisateurs coupables d'infractions répétées.

À noter que seul le titulaire des droits sur l'œuvre peut effectuer cette démarche et que toute demande de retrait abusif peut être sanctionnée (jusqu'à 15 000 euros d'amende et 1 an de prison).

• Si vous souhaitez saisir la justice (juridiction pénale ou civile) pour faire condamner l'auteur de la contrefaçon :
Il convient, dans un premier temps, de faire établir, par huissier ou par les agents assermentés de la SACD, un constat de la contrefaçon. Ce document permettra ensuite à votre avocat de prouver l'infraction dans le cadre d'une procédure judiciaire. Sachez que le site hébergeur a l'obligation de collecter et conserver les données permettant l'identification des internautes postant une vidéo sur la plateforme. Ces informations pourront lui être demandées par les tribunaux.
Dans tous les cas, le service juridique de la direction du spectacle vivant se tient à votre disposition pour étudier votre cas, vous orienter et vous accompagner dans vos démarches.

Contact : Isabelle Meunier-Besin : isabelle.meunier@sacd.fr

(*) plateformes de partage de vidéos comme Dailymotion, Youtube, Yahoo vidéo, Msn vidéo (…) permettant aux internautes particuliers ou professionnels de « poster » et partager gratuitement les contenus qu'ils souhaitent.
(**)Attention : vérifiez bien que vous n'avez pas signé un contrat de captation conférant les droits d'exploitation sur Internet à un producteur. Dans ce cas, il se peut que des droits soient perçus par les sociétés d'auteurs si un accord a été signé avec le site.

PIMENT (Projet Informatique de Migration En Nouvelles Technologies)

Fin avril 2009, la SACD mettait en production son nouveau système informatique qui concrétisait ainsi trois années de travail. Quel est le bilan après plus d'un an d'application ?
Après un an et demi d'utilisation, les constats effectués autorisent un bilan très encourageant. En effet, cette première étape de la rénovation informatique de la SACD, qui a concerné principalement l'outil interne, a eu des impacts positifs pour les auteurs SACD.

→ En spectacle vivant
Malgré la crise, nos perceptions sont en forte progression : +19% à fin octobre 2010. Des nouvelles fonctions du système informatique ont permis ces bons résultats :
• La collecte des recettes d'exploitation est accélérée : les demandes initiales et les relances ont été automatisées.
• Le taux de recouvrement des factures est amélioré : les relances ont été également automatisées.
• Le délai de facturation est raccourci : une plus grande autonomie dans la détermination des conditions de perception a été donnée au Réseau des délégations régionales.

→ En audiovisuel
Le nouvel outillage réalisé pour l'import des programmes et la reconnaissance automatisée des œuvres diffusées a permis de raccourcir le délai de répartition des chaînes thématiques du câble.
• Le bordereau de droits a été régulièrement amélioré.
• Le nouveau document est synthétique (la consommation papier a été presque divisée par 5) et entièrement automatisé (les notes manuscrites sur les bordereaux, expliquant les remboursements d'acompte et les opérations diverses ont aujourd'hui pratiquement disparu).
• Il peut être produit en français, en néerlandais, et prochainement en anglais.
• Les notices explicatives pour l'audiovisuel et le spectacle vivant se sont enrichies.

Les documents cœur de métier sont disponibles au format PDF via l'espace membre (aujourd'hui : bordereau de droits, factures TVA et aide à la déclaration fiscale). Le téléchargement permet un archivage personnel de ces fichiers.
Désormais, la SACD poursuit sa modernisation et ses investissements. Les projets informatiques sont nombreux sur les deux années à venir et un effort particulier est maintenant porté sur l'ouverture de services en ligne :

• Pour les auteurs :
• Adhésion et déclaration.
• Espace administratif (coordonnées postales, électroniques, bancaires, suivi des paiements...).
• Accès au répertoire, aux exploitations en cours, aux répartitions effectuées et à venir....

• Pour les utilisateurs du répertoire :
• Demande d'autorisation.
• Déclaration des itinéraires de tournées et des recettes d'exploitation.
• Reddition des comptes.
• Paiement en ligne...

Le développement de nos services en ligne, associé à l'amélioration continue de nos outils informatiques internes, nous permettront d'accroître la performance et la qualité des services que nous vous devons. Alors, rendez-vous pour un prochain bilan.

La Copie privée fête ses 25 ans

UN PACTE ENTRE CRÉATEURS ET PUBLIC QUI REPRÉSENTE CHAQUE ANNÉE 5 000 MANIFESTATIONS POUR UN BUDGET DE 50 MILLIONS D'EUROS

Depuis 1985, la rémunération perçue au titre de la Copie privée se répartit ainsi :
• 75 % des sommes perçues sont reversées aux auteurs, artistes, interprètes et producteurs,
• les 25 % restantes soutiennent la création à travers des actions d'aide à la création, la diffusion des œuvres contemporaines et à la formation d'auteurs.

Actuellement, cette rémunération représente chaque année un budget d'environ 50 millions d'euros et près de 5 000 manifestations aidées. Grâce à la multiplicité des supports (CD, DVD vierges, baladeurs numériques, clés USB audiophiles, disques durs externes....) permettant de copier des contenus (œuvres, musique), la culture peut ainsi être partagée par le plus grand nombre et en toute légalité.

Pour défendre ce système qui a su faire ses preuves et s'adapter en fonction de l'évolution technologique et mieux le faire connaître auprès du grand public, l'association « La Culture avec la copie privée » a été créée en 2008 par 55 organisations professionnelles. Elle est aujourd'hui présidée par Christophe Barratier.

La Copie privée, mise en place dans de nombreux pays européens, est un véritable pacte entre créateurs et public. Il est vital de la maintenir pour assurer le financement de la culture et sa diversité.

Un film, regroupant des entretiens d'auteurs et de responsables de festivals, a été réalisé et sera présenté au ministère de la Culture et de la Communication à l'occasion de la célébration de l'anniversaire de ce dispositif aujourd'hui incontournable dans le paysage culturel.

la culture avec la copie privée

formation

Du nouveau du coté de la formation continue

APRÈS LA RECONNAISSANCE, POUR LES AUTEURS, DU DROIT À LA FORMATION CONTINUE, LES NÉGOCIATIONS, AUXQUELLES LA SACD PARTICIPE ACTIVEMENT, SE POURSUIVENT POUR DÉTERMINER LES MODALITÉS D'APPLICATION ET DE FINANCEMENT DE CES FORMATIONS. DÈS À PRÉSENT, LA SACD A OBTENU QUE LES ACCORDS CONCLUS AVEC LES DIFFUSEURS DANS LE CADRE DE LA RÉFORME DES DÉCRETS TASCA PRÉVOIENT UN FINANCEMENT POUR LA FORMATION DES AUTEURS. UN PREMIER RÉSULTAT CONCRET A ÉTÉ OBTENU GRÂCE AU CONCOURS DE FRANCE TÉLÉVISION.

→ LE DROIT À LA FORMATION CONTINUE POUR LES AUTEURS

Au cours d'une première réunion de concertation le 28 septembre dernier, le ministère de la Culture et de la Communication a annoncé avoir pour objectif la création d'un droit général à la formation continue pour les auteurs au 1er janvier 2012.

À terme, la mise en place d'un tel droit, représentant un progrès social attendu, indispensable dans un monde en mutation, pourrait apporter une réponse aux besoins de formation continue de 30 000 à 40 000 auteurs, qu'ils soient scénaristes, photographes, graveurs, plasticiens, écrivains...
La SACD participe activement à la concertation qui se poursuit aux côtés de l'ensemble des représentants des organisations professionnelles des différents secteurs de la création, des diffuseurs, des producteurs, des sociétés de gestion collective avec les pouvoirs publics.
Les négociations engagées font suite au rapport qui avait été remis au ministre de la Culture par les inspecteurs Butaud et Kancel dont les propositions étaient les suivantes :

- fixer une cotisation obligatoire proportionnelle aux rémunérations non plafonnées pour l'ensemble des artistes auteurs assujettis au régime général de la sécurité sociale dans les champs de compétence de l'AGESSA et la Maison des Artistes d'un montant global de 0, 55% (à la charge de l'auteur, du producteur et du diffuseur),
- confier les missions de recouvrement de ces cotisations à l'AGESSA et à la Maison des artistes par un système de précompte,
- inciter les sociétés de gestion collective d'auteurs et les sociétés de perception des droits voisins des producteurs à contribuer à l'abondement du fonds de formation,
- impliquer les régions dans les actions de formation continue des artistes auteurs dans le cadre des nouveaux plans régionaux de développement de la formation continue,
- confier à l'AFDAS la gestion du fonds de formation continue des artistes auteurs.

INSTALLATION DE LA COMMISSION FRANCE TÉLÉVISIONS POUR LA FORMATION CONTINUE DES AUTEURS DE L'AUDIOVISUEL

En l'absence de tout droit général à la formation continue des auteurs, l'installation de cette commission, qui constitue la mise en œuvre d'un accord signé en avril dernier par la SACD, la SCAM et les organisations de producteurs avec France Télévisions dans le cadre de la réforme des décrets Tasca, est un geste fort en direction des auteurs de l'audiovisuel.

Négocié dans le prolongement de la réforme des décrets Tasca et des nouveaux engagements pris en 2008 par France Télévisions pour financer la création audiovisuelle, cet accord constitue une avancée très significative qui permet au service public de pouvoir assurer la prise en charge financière de la formation continue des auteurs dans la limite d'1% du montant global de leurs obligations de financement de la création.

Ces sommes versées par France Télévisions aux organismes de formation, dont la liste a été établie par le CNC, pourront être décomptées des obligations d'investissement du service public.
Le 9 novembre dernier, au cours de sa première réunion lancée par Rémy Pflimlin, Président de France Télévisions, la commission composée de représentants de France Télévisions, de producteurs et d'auteurs a retenu 20 dossiers d'auteurs qui bénéficieront en début d'année 2011 de stages proposés par l'INA Sup – 12 sur le thème « Initiation à la production » et 8 sur celui de « De l'écrit à l'écran »-.
Au-delà de l'accord analogue qui a été signé avec Canal+ et qui sera mis en place prochainement, la SACD poursuit ses discussions avec TF1 et M6 pour parvenir à des accords avec les grands acteurs historiques de la télévision.

Mode d'emploi pour adresser une demande de Formation

■ Vous choisissez une formation figurant au catalogue d'un des établissements indiqué sur la liste établie par le CNC (voir encadré). La formation devra poursuivre un des objectifs suivants :

- améliorer les techniques d'écriture des auteurs en fonction des différents formats (unitaires et séries) et supports (TV, web..),
- se former à l'adaptation d'une œuvre littéraire, cinématographique pour la télévision, mais aussi à l'adaptation d'un format existant,
- maîtriser le travail d'écriture en atelier,
- s'adapter à l'environnement de création (langue, informatique ...),
- initier à la réalisation,
- initier à l'économie de la production.

■ Vous adressez à la Commission formation continue un dossier comportant :

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- les coordonnées de l'établissement dispensant la formation choisie,
- l'intitulé et le programme de la formation,
- le coût de la formation.

Les dossiers seront tous examinés par la Commission qui apprécie la recevabilité de la demande en fonction de l'objectif de la formation, la professionnalité et la motivation de l'auteur demandeur.

Les dossiers sont à adresser à :
Bertrand Mosca, Président de la Commission pour la formation continue, France Télévisions
7, esplanade Henri de France - 75907 Paris Cedex 15

Vous serez informés sur le site de la date de la prochaine réunion de la Commission pour la formation continue.

ORGANISMES DE FORMATION SÉLECTIONNÉS PAR LE CNC

CEEA
Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint Jacques - 75014 Paris

LA FEMIS
6, rue Francœur - 75018 Paris

INA SUP
4, avenue de l'Europe - 94366 Bry-sur-Marne Cedex

LA POUDRIÈRE
La Cartoucherie, rue de Chony
26500 Bourg lès Valence

ÉCOLE NATIONALE SUPÈRIEURE LOUIS LUMIÈRE
7, Allée Promontoire - 93160 Noisy le Grand

ÉCOLE DOCUMENTAIRE DE LUSSAS - ARDÈCHE IMAGES
Le Village - 07170 Lussas

COMPOSITION DE LA COMMISSION FRANCE TÉLÉVISIONS POUR LA FORMATION CONTINUE DES AUTEURS DE L'AUDIOVISUEL

- **Président :**
Bertrand Mosca

- **Quatre représentants des auteurs :**
Gilles Cayatte (SCAM), Sophie Deschamps (SACD), Patrick Jeudy (SCAM) et Benjamin Legrand (La Guilde Française des scénaristes)

- **Trois représentants des organisations professionnelles des producteurs :**
Thibaut Chatel (SPFA), Anne Labro (SPI) et Jacques Peskine (USPA)

- **Trois représentants de France Télévisions :**
Sophie Gigon, François Hitter et Bertrand Mosca

théâtre

Les EAT : dix ans d'engagement collectif

CETTE ANNÉE, LES ÉCRIVAINS ASSOCIÉS DU THÉÂTRE CÉLÈBRENT LES DIX ANS DE L'ASSOCIATION. UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR UN BILAN.

Coïncidence ou pas ? Alors que s'achevait le XX[e] siècle, un groupe d'auteurs est entré en rébellion. Lassés de ne pas être entendus, de frapper à des portes qui ne s'entrouvraient même pas, les auteurs ont décidé de passer à l'action. C'est à l'automne 2000, après trois jours d'états généraux qu'est né le collectif Les Écrivains Associés du Théâtre.
Leur but : donner à l'auteur contemporain vivant sa place dans l'espace culturel et voir ses œuvres représentées sur les différentes scènes. Restait à trouver un lieu symbolique qui soit un point de rassemblement, de découvertes des différentes écritures contemporaines : ce fut le Théâtre du Rond-Point et la nomination, à sa tête, de Jean-Michel Ribes. À cette même époque, les auteurs publiaient leur manifeste *Quoi de neuf ? L'auteur vivant !* (éditions Actes-Sud)

Dès l'origine, ce mouvement a réuni des auteurs aux parcours et aux écritures différents, mais soucieux de se faire entendre d'une même voix. C'est aujourd'hui environ 350 individualités qui savent s'unir pour défendre collectivement leurs intérêts.

Les présidents qui se sont succédés, Jean-Michel Ribes, Xavier Durringer, Michel Azama et Jean-Paul Alègre, ont marqué de leur empreinte, chacun à leur manière, cette association. Ils ont rassemblé, construit, élaboré. Les EAT sont devenus des partenaires incontournables auprès des différentes instances dans la réflexion sur l'évolution du spectacle vivant.

Des signes de satisfaction sont notables :
• les auteurs vivants sont plus souvent joués que ce soit dans les théâtres nationaux, privés ou chez les amateurs,
• les auteurs sortent de leur solitude pour parler de leur travail, de leurs difficultés, se rencontrer.

Plusieurs actions et manifestations ont été mises en place et pour certaines sont devenues de véritables rendez-vous au sein de la profession :
• Les mardis midis du Rond-Point et les lundis inédits de Fontenay, initiés par Louise Doutreligne : des lectures de textes d'auteurs vivants,
• le Prix des Cent Livres/Emmanuelle Marie, qui récompense une structure ayant une action particulièrement efficace en direction des écritures d'aujourd'hui. Il est devenu international depuis cette année,
• le Grand Prix de Littérature Dramatique : créé en partenariat avec le ministère de la Culture et de la Communication,
• Question(s) de Théâtre ? : des rencontres thématiques sur l'écriture contemporaine. En partenariat avec le CNT et la SACD,
• Lire en fête avec la participation des auteurs des EAT.
L'association dispose de filiales dans le Nord-Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon, la Provence-Côte d'Azur, une antenne Atlantique. Une association EAT Suisse a également été constituée en 2007.

Il reste encore aux EAT à convaincre et à mener de front plusieurs chantiers :

• à l'heure de la réforme territoriale, persuader les élus et responsables politiques que la place des auteurs vivants doit être au sein de la cité, qu'il s'agit d'un véritable atout pour l'équilibre de la cité,
• au niveau de l'Éducation nationale, où les EAT sont déjà fortement impliqués, continuer le travail de terrain pour former les enseignants, faire venir des auteurs dans les établissements scolaires, faire participer les étudiants à des ateliers d'écriture,
• avec d'autres partenaires, s'associer aux réflexions sur l'économie future du spectacle vivant, sur le statut social de l'auteur, sur l'évolution nécessaire des rapports auteurs/éditeurs,
• au niveau européen, s'associer à d'autres organismes pour regrouper les initiatives, fédérer les actions tout en s'ouvrant à tous les créateurs du spectacle vivant.

Dix ans d'existence pour une association d'écrivains c'est déjà une victoire. C'est une preuve que les auteurs savent d'une manière collective décider eux-mêmes des conditions dans lesquelles ils veulent exercer leur métier, voir se développer la création, être force de proposition.

Dans l'ouvrage *L'auteur en première ligne, Histoire et paroles des EAT*, paru à l'Avant-Scène/Quatre-vents, dont l'ensemble des textes ont été coordonnés par Gilles Costaz, vous retrouverez en détail l'historique, des témoignages et des textes d'auteurs des EAT.

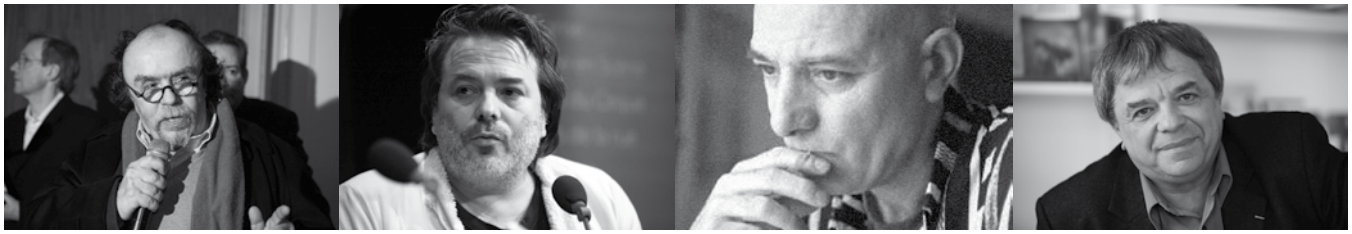

Jean-Michel Ribes (Photo : Julien Attard), Xavier Durringer (Photo : Julien Attard), Michel Azama et Jean-Paul Alègre (Photo : Julien Attard)

Être auteur aujourd'hui

À L'ÈRE DU FORMATAGE, COMMENT DÉFINIR UN AUTEUR DANS LA SOCIÉTÉ DU XXIE SIÈCLE ? PASCALE CASSARINO ET GILLES COSTAZ SONT ALLÉS À LA RENCONTRE D'ÉCRIVAINS DE THÉÂTRE QUI ONT BIEN VOULU RACONTER LEUR VISION DU MONDE ET LEUR MANIÈRE DE TRAVAILLER.*

NATACHA DE PONTCHARA

Quand j'ai démarré, du travail, j'en avais ; j'étais même très active à l'époque où j'écrivais pour le Théâtre Le Rio de Grenoble avec mon ami metteur en scène Lotfi Achour. J'ai écrit de nombreux textes qui ont été publiés et montés. Ma première pièce, Œil de cyclope, *a connu un vif succès. Tout a démarré au quart de tour et, pendant quinze ans, les projets se sont enchaînés. J'ai été beaucoup aidée (aide à l'écriture, aide à la création) mais, après ce compagnonnage avec Achour, je me suis retrouvée isolée, en manque de contacts, sans un réseau qui me relie aux compagnies, aux comédiens. Les auteurs sont isolés. Heureusement, l'EAT permet aux auteurs de se retrouver entre eux, c'est bien mais il manque des maillons pour que les rencontres se fassent, pour que les projets voient le jour. Depuis quelques années déjà, le métier est devenu difficile. J'ai souvent changé de maison d'édition, mais c'est une chance d'avoir un éditeur qui ne soit pas trop accroché à ses recettes, se batte pour l'écriture.*

Avant, mon travail d'écriture était cadré par le travail des metteurs en scène avec lesquels j'ai travaillé en collaboration étroite. Petit à petit, j'ai engrangé des matériaux d'écriture et c'est aujourd'hui devenu difficile, pour moi, d'envisager une autre façon d'écrire. Je n'ai pas l'angoisse de la page blanche, je ne suis pas inquiète de savoir sur quoi écrire, mais c'est sur le « comment » que je bloque.

Photo : Julien Attard

DAVID LESCOT

Je me suis construit au fur et à mesure, j'ai fait mes preuves par mes spectacles, dit-il. *Je pense qu'il faut faire avec rien. Il ne faut pas attendre d'avoir les moyens de production. Si on sait faire avec rien, alors on saura faire le jour où on aura des moyens. J'ai fait beaucoup circuler mes textes au début, beaucoup de lectures, je faisais des maquettes, j'aime beaucoup ce genre de travail, c'est un bon exercice. Je suis d'une époque où j'ai connu la queue de comète d'un âge d'or. Pour les générations qui arrivent, depuis la crise de 2003, c'est plus dur. Avant, il y avait un espace de création possible. Aujourd'hui, il y a un intérêt pour les auteurs mais aussi un désengagement rampant de la part des institutions, des tutelles. Je ne voudrais pas que le modèle français de la décentralisation soit bradé. Il faut penser à reconquérir ce que l'on croit déjà conquis. Il ne faut pas lâcher.*

Photo : Julien Attard

MARC DUGOWSON

Écrire, c'est une des grandes affaires de ma vie ! Dans mon quotidien, ce n'est pas une affaire automatique ; d'ailleurs, j'arrête d'écrire régulièrement comme d'autres s'arrêtent de fumer… J'écris par périodes, un texte tous les deux ans, mais, avant d'écrire, il y a aussi un gros travail de préparation. Les enjeux de sens sont importants, il me faut un temps de maturation, de réflexion ; j'ai besoin d'être au clair avec ce que je veux dire.

* Extraits des textes parus dans *L'Auteur en première ligne – Histoire et paroles des EAT*. Vous pourrez lire également les témoignages d'autres auteurs : Jean-Claude Carrière, Fabrice Melquiot, Rémy De Voos, Nicole Sigal, Dominique Paquet, Laurent Contamin, Jocelyne Sauvard, Jean-Louis Bauer, Catherine Tullat, Victor Haïm, Michel Azama, Jean-Gabriel Nordmann, Joseph Danan, Bruno Allain, Jean-Paul Alègre, Florence Camoin, Michèle Laurence, Gérard Levoyer, Matéi Visniec, Susana Lastreto, Michel Beretti, Mohamed Kacimi, René Pillot, Christophe Piret, Roger Lombardo

→ EN BREF

- **Jean-Paul Alègre**, actuel président des EAT quittera ses fonctions à la fin de l'année pour se consacrer à son mandat d'administrateur Théâtre à la SACD
- **Dominique Paquet** remplit les fonctions de Secrétaire Général depuis 2004.

Actions culturelles

PRÉSENTE DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE LA CRÉATION POUR LE SPECTACLE VIVANT ET L'AUDIOVISUEL, L'ACTION CULTURELLE DE LA SACD NE CESSE DE S'ADAPTER, D'ÊTRE À L'ÉCOUTE DES AUTEURS ET D'ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION DES ÉCRITURES.

→ LES FONDS SACD

Si l'action culturelle de la SACD soutient la création sous des formes diverses, ce n'est qu'en 2005, et à l'initiative de Laurent Heynemann, qu'est mis en place le premier Fonds consacré au théâtre.
Jusqu'alors, les actions votées par le Conseil d'Administration, concernaient essentiellement un grand nombre de festivals : la présence de la SACD, tant financière qu'institutionnelle, était mal identifiée car diluée dans les manifestations d'autres partenaires.
Le dispositif du Fonds a pour avantage d'identifier l'engagement de l'action culturelle de la SACD dans des disciplines clairement définies et d'afficher une image plus efficace, plus vivante, plus attentive aux besoins de la création.

Aujourd'hui, 4 fonds SACD existent :
• **Fonds Théâtre**, pour encourager la création contemporaine tant dans les théâtre privés que publics.
• **Fonds Musique** de Scène, pour inciter la présence de la musique de scène originale dans les œuvres théâtrales et chorégraphiques.
• **Fonds Humour/one man show**, pour soutenir les auteurs mais aussi reconnus dans un genre qui connaît les faveurs du public et qui génère des droits importants.
• **Fonds Fictions 2.0**, premier Fonds pour l'audiovisuel qui va s'efforcer de soutenir les auteurs pour développer des pilotes à destinations des nouveaux supports média et dont la première commission aura lieu en janvier 2011.

Les Fonds assurent une transparence quant aux soutiens attribués :
• un règlement est rédigé pour chaque Fonds. Il évolue pour accompagner au plus près la création,
• les choix sont effectués par un jury de personnes qualifiées, extérieures à la SACD et indépendantes du Conseil d'administration de la SACD,
• les montants sont connus et suffisamment importants pour que l'aide soit significative.
Les Fonds SACD fonctionnent en complémentarité avec d'autres dispositifs existants comme la bourse d'aide à l'écriture pour les formats innovants de l'association Beaumarchais-SACD et l'aide au projet nouveaux médias du CNC, pour le Fonds SACD Fictions 2.0.
Par ailleurs, la SACD est partenaire du Fonds de soutien au théâtre privé et du Fonds de Création Lyrique (SACD, DGCA, ADAMI, FCM).

PARMI LES SPECTACLES SOUTENUS

→ FONDS SACD THÉÂTRE

Bien des Choses de François Morel et Olivier Saladin, les Productions de l'Explorateur
Le Mental de l'Équipe d'Emmanuel Bourdieu et Frédéric Bélier Garcier, production de la Maison de la Culture d'Amiens
L'Acte Inconnu de Valère Novarina, production de l'Union des Contraires
Vers toi Terre Promise, tragédie dentaire de Jean-Claude Grumbert, production du Théâtre de la Manufacture, CDN de Nancy-Lorraine
Cercles de Joël Pommerat, production de la Cie Louis Brouillard
Les amis du Placard de Gabor Rassov, production du Théâtre de la Pépinière
La Niaque de Chad Chenuga, production du Théâtre de Nanterre – Amandiers

→ FONDS DE CRÉATION LYRIQUE

Faustus, The Last Night,de Pascal Dusapin, production de l'Opéra National de Lyon
Cachafaz d'Oscar Strasnoy (livret de Copi), production du Théâtre de Cornouailles, Scène Nationale de Quimper
Panique à Bord de Patrick Laviosa et Stéphane Laporte, production de la Cie Dado

→ FONDS SACD HUMOUR / ONE MAN SHOW

Yes we can papa de Patson, Miracles Productions
Gaspard Proust, enfin sur scène ? de Gaspard Proust, Ruq Productions
Mon monde est dixlesic ! de Laureline Kuntz, production Bonjour l'Humeur

→ FONDS SACD MUSIQUE DE SCÈNE

This is How you will disappear musique de Stéphane O'Malley, chorégraphie de Giselle Vienne et texte de Denis Cooper, production DACM

FONDS SACD FICTIONS 2.0 : DE L'ÉCRITURE AU PILOTE

ALAIN LE DIBERDER, CONSEILLER POUR LA CRÉATION INTERACTIVE, NOUS EXPLIQUE L'IMPORTANCE DE CE SOUTIEN.
L'action culturelle vient d'élargir la diversité de ses aides en créant le Fonds SACD Fictions 2.0. Ce dispositif de soutien à la création dans le domaine des nouveaux médias permet aux auteurs de réaliser un pilote de série de format court (fiction, animation, animation, humour, sketches) afin de présenter aux diffuseurs un projet plus abouti.

En quoi ce pilote est important, voire décisif pour l'auteur ?
Pour ces nouveaux formats, plus encore que pour les formats classiques, le projet, dans sa forme initiale de texte, est souvent difficile à apprécier par un producteur et à fortiori par un diffuseur. Un dispositif interactif peut avoir été prévu, par exemple un vote, des fins multiples, ou l'incorporation d'éléments produits par les spectateurs eux-mêmes, ou encore l'œuvre peut avoir l'ambition de tirer parti des spécificités des différents médias (téléviseur, téléphone mobile, ordinateur) sous une forme qu'il faut visualiser. Le pilote est ici l'étape indispensable pour la séduction du projet.

Pourquoi la création de ce Fonds à ce moment précis ?
Au moment où les téléviseurs connectés, les tablettes, les différents écrans nomades, la vidéo à la demande se répandent rapidement, les gigantesques investissements dans les techniques et les réseaux sont sans commune mesure avec ceux, beaucoup plus maigres, consacrés aux contenus. Or la création et, au premier rang les auteurs, seront bien entendu au cœur de la réussite de ces nouvelles technologies. Le but du lancement de ce modeste Fonds est alors double : sensibiliser les auteurs à l'intérêt d'écrire pour ces nouveaux écrans, et d'autre part promouvoir auprès des nouveaux diffuseurs la vitalité de la création francophone.

Quelle complémentarité offre-t-il avec les aides du CNC et la Fondation Orange – Formats innovants ?
Ce Fonds s'inscrit en harmonie avec le dispositif Beaumarchais/Fondation Orange, qui intervient en amont pour accompagner le développement initial des projets et d'autre part l'aide du CNC pour les nouveaux médias dont l'essentiel du financement va à des projets entrés en production. Sa préparation a été bien entendu étroitement préparée en relation suivie avec les responsables de ces deux dispositifs qu'il vient compléter en agissant au niveau intermédiaire du premier pilote.

Qui perçoit l'aide ?
Nous aidons à la réalisation d'un pilote. Si l'auteur est capable de le réaliser seul, l'argent lui sera versé, mais s'il s'en remet à un producteur, l'argent ira à la production. L'aide sert à financer, en partie, un tournage, des comédiens, un réalisateur, la post-production, etc. Ce n'est pas un revenu pour l'auteur, ni pour l'éventuel producteur, c'est une somme qui doit être immédiatement investie.

Informations complémentaires et règlement en ligne dans la rubrique soutiens/pluridisciplinaire

→ FONDS SACD THÉÂTRE - PROCHAINE SESSION

Un soutien de 15 000 € est apporté à chacune des 15 œuvres dramatiques contemporaines produites dans des théâtres publics ou privés.
Date de dépôt des dossiers : fin mars 2011
Les résultats seront communiqués fin mai 2011.
Conditions et formulaires dans la rubrique Soutiens du site

→ FONDS SACD HUMOUR/ONE MAN SHOW - RÉSULTATS 2010

Lors de la Commission du 6 décembre dernier, le jury a sélectionné 11 spectacles (One man / woman show à un ou deux personnages) pour soutenir des auteurs qui commencent leur carrière et ceux, plus reconnus, représentant la création actuelle :
Projets soutenus dans la catégorie « Encouragement à la création » :
• ***En Dehors des Clous...*** *Again* écrit et interprété par Béatrice Facquer, mis en scène par Marie Halopeau, production *7 Année là*, représentation à la Comédie des Boulevards (Paris), à partir de mars 2011.
• ***Il est plus facile d'avoir du ventre que du cœur...*** *Et vice et versa* écrit par Jade Duviquer et Cyril Casemèze, interprété par Cyril Casemèze, mis en scène par Jade Duviquer, production *Cie du Singe Debout*, représentations à partir de mars 2011, au Théâtre de l'Ouest Parisien, puis au Lucernaire (Paris).
• ***Mon monde est dixlesic !*** écrit et interprété par Laureline Kuntz, mise en scène Virginie Berthier, production *Bonjour l'Humeur*, représentations en juin 2011, au Festival Performance d'Acteur (Cannes) et en juillet 2011 au Théâtre du Monte Charge, à Avignon Off.
• ***Soirée Diapo*** écrit et interprété par Thierry Samitier, production *Tatto Films*, représentations à partir de janvier 2011, à l'Archipel (Paris).
• ***Voulez-vous m'épouser ?*** écrit et interprété par Kevin Razy, production *My show must go on*, représentation à partir de mars 2011, au Temple (Paris).

Projets soutenus dans la catégorie « Création et reprise » :
• ***Ali... Au pays des merveilles***, écrit par Ali Bougheraba, Didier Landucci et Fred Souleyrol, interprété par Ali Bougheraba, mis en scène par Didier Landucci, production *Boulegue Production*, représentations à partir de janvier 2011, au Point Virgule (Paris).
• ***Bienvenu o Kwatt***, écrit et interprété par Valéry N'Dongo, mis en scène par Sonia Ristic, production *Le Tarmac* (Paris), représentations en juillet 2011, au Petit Louvre, Avignon Off.
• ***Gaspard Proust Enfin sur Scène ?*** écrit et interprété par Gaspard Proust, Ruq productions, tournée en France en 2011.
• ***Le Miroir***, écrit et interprété par Trinidad, mis en scène par Christophe Luthringer, production *Je de Paroles*, représentations en juillet 2011, au Collège de la Salle, Avignon Off.
• ***Pareil...*** *mais en mieux*, écrit par Arnaud Ducret, Jérôme Commandeur, Karim Ada, interprété par Arnaud Ducret, production *Jiffé Productions*, représentations à partir de janvier 2011 au Petit Palais des Glaces (Paris).
• ***Pas d'inquiétude*** écrit et interprété par Virginie Hocq, mis en scène par Marie-Paule Kumps, production *Corniaud and Co productions*, représentations à partir de mars 2011, au Théâtre du Petit Montparnasse (Paris).

AUDIOVISUEL

→ Télévision

Les pitches : *5 mn pour convaincre*
Scénaristes et réalisateurs de télévision étaient à nouveaux invités par la SACD pour présenter leur projet devant des professionnels :

• Au Festival de la fiction TV de La Rochelle
François Breniaux pour *La Dynastie des Sanson*, **Zakia Tahiri Bouchaâla**, **Helène Cohen** et **Jean Louis Milesi** pour *Domaine public*, **Sandrine Ray** et **Jean François Crance** pour *Gogolita*, **Sophie Decroisette** et **Jérôme Mouscadet** pour *Ma mère est un troll*, **Isabelle Gély** pour *Maelström*, **Julien Teisseire** pour *La Belle du Nord*, **Anne Rambach** pour *Les Pieds sur Mars*, **Charlotte Joulia** *pour Les Pharmaciens.*

• Pour Scénaristes en séries à Aix Les Bains
Éric Borg et **Michaël Sanlaville** pour *Memel et Kwamba,* **Léonie de Rudder**, **Mélanie Duval** et **Wilson Dos Santos** pour *Lucilette je sais pas,* **Gilles Daniel** *pour MP3,* **Baptiste Filleul** pour *Trente*, **Loïc Bruyère** pour *Les Aventures extraordinaires de Boudi,* **Julie Simonney** pour *Le Journal de Sally.*

Les prochaines séances de pitches se tiendront dans le cadre du Festival International des Programmes Audiovisuels, du 24 au 30 janvier 2011.

→ Cinéma

Prix Sopadin : les scénaristes lauréats 2010 :

• Grand Prix du meilleur scénariste
David Oelhoffen pour *Loin des hommes*, librement inspiré de la nouvelle *L'Hôte* d'Albert Camus issue du recueil *L'Exil et le royaume* (Éditions Gallimard 1957)
• Prix spécial du jury : **Nourdine Halli** et **Baptiste Filleul** pour *Dehors, dedans*
• Prix junior du meilleur scénariste : **Eugène Izraylit** pour *À quatre mains*
• Prix spécial du jury : **Frédéric Zeimet** pour *Chère maman, Cher papa*
• Mention spéciale du jury : **Alain Choquart** pour *Une rivière verte et silencieuse*, avec la collaboration de **Laurence Coriat**, d'après les romans de Hubert Mingarelli

France Culture, partenaire du Grand Prix du meilleur scénariste, réalisera une création radiophonique du scénario du lauréat et fera connaître de nouveaux scénaristes sur ses antennes.

→ Radio

Primeurs 2010 Festival d'Écriture Dramatique Contemporaine
Jennifer Tremblay reçoit le Prix du meilleur auteur pour *La Liste.*
Pièce radiophonique enregistrée en direct et en public au Staatsthéâtre de Sarrebrück. Réalisation : Marguerite Gateau Production et diffusion SR 2 KulturRadio.

→ Animation

Dans le cadre du Festival Courts Devant qui s'est tenu à Paris, au Cinéma des Cinéastes du 14 au 17 octobre, la SACD a décerné, pour la première fois, un Prix à un film de fin d'étude présenté en compétition. Ce Prix a récompensé **Matthieu Bernadat**, **Nils Bossuge**, **Florence Ciuccoli**, **Clément Deltour**, et **Marion Petegnief** pour *Chernokids.*

Studio des Ursulines
Un rendez vous mensuel « Anima Lundi », le 3ème lundi de chaque mois, autour de l'animation sous forme d'atelier en partenariat avec le Studio des Ursulines.

→ Rencontres CNC/SACD

Le cycle des rencontres professionnelles a repris en novembre avec, pour premier thème : *Écrire pour le secteur jeunesse à la télévision.*

Prochains rendez-vous
• Vendredi 28 janvier 2011 dans le cadre du Festival Premiers plans d'Angers
Comment développer son projet lorsque l'on est auteur en région ?
• Mardi 8 mars 2011 à 14h au théâtre ITV-Chaptal
Les étapes de fabrication d'un jeu vidéo : organisation et rôle des équipes de création.
• Mardi 31 mai 2011 à 14h au Théâtre ITV-Chaptal
Existe-t-il une écriture spécifique pour le film de genre au cinéma ?

Vous trouverez dans la rubrique RDV Culture/Rencontre du site le compte rendu de la première rencontre et ceux des précédentes éditions.

→ PUBLICATIONS

LA SACD SOUTIENT L'ÉDITION THÉÂTRALE POUR FAVORISER LA DIFFUSION DES ŒUVRES.

• **Dans la collection « Quel cirque ? »** Éditions Cnac/Actes Sud
Jérôme Thomas de Jean-Gabriel Carasso et Jean-Claude Lallias, 96 pages, 18 €
Archaos par Martine Maleval, 96 pages, 18 €
• ***Panorama contemporain des arts du cirque***
de Véronique Klein et Pierre Hivernat. Editions Textuel, 612 pages, 59 €
• ***Jean Vauthier, Théâtre vibrant***
de Yannick Hoffert. Une redécouverte de cet auteur à l'heure de son centenaire. Editions Eidölon, 23 €
• ***De théâtre et d'eau fraîche***
de Claude Confortès : Éditions de l'Amandier/Le Bruit des Autres, 400 pages, 20 €
L'auteur nous raconte son parcours théâtral avec les nombreuses personnalités qui l'ont accompagné.

→ CALENDRIER

Faits d'Hiver/danses d'auteurs
à Paris du 12 janvier au 11 février

Festival Premiers Plans d'Angers
21 au 30 janvier
Lectures de scénarios

Rencontres CNC/SACD le 28 janvier dans le cadre du Festival d'Angers
www.premiersplans.org

Festival International de Programmes Audiovisuels
à Biarritz du 24 au 30 janvier
www.fipa.tm.fr

Atelier Grand Nord au Québec
29 janvier au 6 février
www.focal.ch/grand_nord

Festival International du court métrage
à Clermont-Ferrand du 4 au 12 février
www.clermont-filmfest.com/

Festival des Créations télévisuelles de Luchon
9 au 13 février
www.festival deluchon.tv

Les Hivernales (Centre de développement chorégraphique)
du 24 février au 5 mars sur le thème :
« Les Amériques »
www.hivernales-avignon.com

Cartoon Movie
à Lyon du 2 au 4 mars
www.cartoon.media.eu

Festival d'Un jour
à Valence du 15 au 20 mars
www.lequipee.com

Festival International de Télévision sur Internet : Webtv-festival
à la Rochelle du 16 au 18 mars
www.webtv-festival.tv

French Film Festival (Richmond – USA)
du 24 au 27 mars
frenchfilm@vcu.edu

SPECTACLE VIVANT

Prix SACD du Tremplin du rire
Nadia Roz, **Francisco**, **Guillaume Meurice**, **Luc Orselli**
Remis lors de la première édition du Festival Rire et Rock de Cognac, les lauréats du Prix ont été reçus à la SACD par Joëlle Goron et Charles Nemes, en présence de Gérald Dahan, fondateur du Festival.

Prix SACD de la dramaturgie francophone
Le Prix a été décerné à **Évelyne de la Chenelière** pour *Les Pieds des anges* (publié chez Leméac) lors du Festival du Festival des Francophonies en Limousin.

Prix Théâtre 13
Jeunes metteurs en scène - Le palmarès 2010
• Prix du jury & Prix du public : **Dimitri Klockenbring**, pour sa mise en scène de *Le Misanthrope* de Molière
Mention spéciale du concours :
• Autres finalistes récompensés par la SACD dans le cadre du prix d'encouragement aux jeunes metteurs en scène : **Mathias Moritz** pour *Liberté à Brême* de R.W. Fassbinder, **Bea Gerzenyi** pour *Les Amantes* d'après Elfriede Jelinek, **Joachim Serreau** pour *Fragments d'une lettre d'adieu lus par des géologues* de Normand Chaurette, **Aurélie Toucas** pour *Sonate inachevée pour deux jeunes mariées* d'après Honoré de Balzac.
Ce concours, organisé par le Théâtre 13, en partenariat avec la SACD, permet d'accompagner les jeunes metteurs en scène dans leurs projets, de leur faire rencontrer les professionnels et de faire découvrir leur travail auprès du public.

Jeunes talents Cirque Europe
Les lauréats 2010 ont présenté leurs oeuvres au Théâtre de la Cité Internationale à Paris les 6 et 7 novembre
• **Sirkus Aikamoinen** (Helsinki, France) *Aisti*
• **Compagnie Kecca Rocca** (Bristol, UK) *Bed*
• **Compagnie DeFracto** (Île de France, France) *Circuits fermés*
• **Compagnie Room 100** (Split, Croatie) *C8H11NO2*
• **Subliminati Corporation** (Toulouse/Barcelone, France/Espagne) *File-Tone*
• **Compagnie BabaFish** (Bruxelles, Belgique) *I, Mistress & Wife*
• **Ivan Mosjoukine (**Paris, France) présente son spectacle *Ivan Mosjoukine*
• **Compagnie Desastronauts** (St Jacques de Compostelle, Espagne) *Losing Grip*
• **Race Horse Company** (Helsinki, Finlande) *Petit Mal*
• **Compagnie My!Laïka** (Toulouse, France) *PopCorn Machine*

Né du constat que les jeunes artistes et compagnies rencontrent de vraies difficultés dans leur démarche créative, ce dispositif, initié en 2002 par le ministère de la Culture et de la Communication, est destiné à repérer et à permettre l'émergence de ces jeunes créateurs et à favoriser l'éclosion d'écritures nouvelles dans le domaine des arts du cirque. Depuis 2009, le dispositif s'est plus largement ouvert à l'Europe en offrant des plateformes de résidences et de présentation hors de nos frontières.
Plus d'informations sur les compagnies
www.jeunestalentscirque.org

radio

Des fictions radio en podcast

DANS UN CONTEXTE OÙ DE NOUVEAUX MÉDIAS CHERCHENT LEUR PLACE, LA RADIO, GRÂCE À SA CONNIVENCE AVEC SES AUDITEURS, CONTINUE À S'IMPOSER ET À ÉVOLUER POUR ENRICHIR SON OFFRE ET RÉPONDRE AUX DEMANDES DE SON PUBLIC.

Des fictions radio enfin disponibles en podcast
Les sociétés d'auteurs et Radio France ont signé un accord qui permet au public de bénéficier d'une programmation plus grande et qui offre aux auteurs une diffusion plus large de leurs œuvres tout en leur garantissant une rémunération.
Conclu jusqu'au 31 décembre 2012, cet accord marque la volonté d'adaptation de la Radio aux usages numériques et prouve que le droit d'auteur et sa gestion collective sont compatibles avec les nouveaux modes d'exploitation sur Internet.

Dès à présent, **France Culture** vous propose de retrouver en podcast sur son site, plusieurs créations radiophoniques, de la micro fiction de 6 mn aux textes de 120 mn
www.franceculture.com/podcasts/titre

Sur France Bleu, un nouvel élan pour la fiction.
l'Atelier Fictions de France Bleu est en train de faire son retour sur les antennes du réseau décentralisé de Radio France (43 stations). Associant auteurs confirmés et jeunes talents, comédiens connus ou débutants, venus de la radio ou du théâtre, l'Atelier Fictions concentrera son action sur les séries de format court, humoristiques ou comiques – mais aussi sur les productions à caractère historique, toujours à l'intention du plus large public. Après une docu-fiction très remarquée sur l'appel du 18 juin (avec Lorant Deutsch, réalisation Marie-José Guérini), une série d'été de docu-fiction historique (avec Michel de Decker, réalisation Claire Kheitmi), l'Atelier Fictions

De gauche à droite : Sylvain Gagant (Scam), Marianne Ferry-Fall (ADAGP), Debora Abramowicz (SACD), Jean-Luc Hees (Radio France), Bernard Miyet (SACEM) et Catherine Kerr-Vignale (SACEM-SDRM)

proposera plusieurs nouvelles productions dès le 1er semestre 2011 avec, entre autres, des mini séries réalisées à l'occasion de divers événements ou commémorations (Le 50ème anniversaire du 1er vol habité dans l'Espace) – en attendant le prochain grand chantier : une série comique quotidienne, qui devrait voir le jour dès la rentrée de septembre 2011.

Sur **France Inter**
Podcastez les fictions présentés dans les deux programmes produits par Patrick Liegibel : *Nuit noir – Nuit blanche* et *Au fil de l'histoire.*

BEAUMARCHAIS-SACD

L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS-SACD SOUTIENT LES AUTEURS DANS LEURS PROJETS D'ÉCRITURE ET LES ACCOMPAGNE JUSQU'À LA PRODUCTION DE LEURS ŒUVRES.

Pour les Arts du Cirque, la commission de novembre 2010 a désigné les lauréats suivants :
- Jean-Baptiste André pour le projet *Qu'après en être revenu*
- Damien Droin et Fabrice Bouillon pour le projet *Tetraktys*
- Netty Radvanyi pour le projet *Striptyque*

Concours de fictions radiophoniques avec France Culture – France Inter
- Carine Lacroix pour le projet *Écoute*
- René Garbelotto pour le projet *Meurtres à l'Empedocle*

Beaumarchais Dans Tous Ses États au Théâtre du Rond-Point
→ Le 13 octobre dernier, dans le cadre de « Beaumarchais dans tous ses états », les spectateurs du Théâtre du Rond-Point ont pu découvrir deux œuvres soutenues par l'association Beaumarchais-SACD :
- *La Passerelle*, un court métrage de Juliette Soubrier
- *Bamako Paris*, la pièce de Théâtre de Ian Soliane, mise en lecture par Charles Tordjman.

→ Au programme de la deuxième soirée qui se déroulera le lundi 14 mars 2011 à 19 heures :
- Projection du court métrage *Enez Eusa* de Marthe Sébille
- lecture de la pièce : *Le Sacrifice* de Jonathan Kerr (mise en lecture par l'auteur)

social

La commission Action sociale

Lorsque le Conseil d'Administration de la SACD désigne trois de ses élus pour siéger à la commission de l'Action sociale, ce n'est pas un acte anodin… C'est en effet une mission complexe, délicate, lourde de conséquences.
Il faut que les auteurs membres de notre Société sachent que les dossiers sont remarquablement instruits par notre assistante sociale, Catherine Plantec, que tout le temps nécessaire est consacré à chacun d'entre eux, que toutes les pistes sont explorées, et que le suivi est également une priorité.

Il faut également rappeler que ce sont les auteurs que vous avez élus qui vont déterminer, en leur âme et conscience, la solution la mieux adaptée à chaque cas. L'expression peut paraître solennelle où puérile, mais prend ici tout son sens.

Aucune des situations dans lesquelles nous intervenons n'est simple. L'enjeu est toujours grave : même ponctuelle, une aide, conséquente ou plus modeste, peut éviter un naufrage, n'hésitons pas à l'affirmer. Naturellement, nous adoptons de la manière la plus stricte la règle de la plus absolue confidentialité.

Nos métiers sont par nature soumis aux caprices de la « chance » et donnent lieu à des revenus irréguliers, avec des moments parfois de grande précarité : il est alors essentiel pour chacun de nous de savoir qu'il peut compter sur la solidarité de notre société d'auteurs. Certains hésitent peut-être, dans les passes difficiles, à faire appel à notre service d'action sociale. Certes, la démarche est loin d'être aisée, même s'il ne s'agit pas de demander un « secours », mais de faire reconnaître une situation que chacun de nous peut vivre, ou a vécu un jour.
Que nos camarades soient certains qu'ils seront écoutés avec la plus grande attention, le plus grand respect, et que, dans tous les cas, nous essaierons de faire au mieux, dans l'esprit mutualiste et fraternel de la SACD.

Les administrateurs délégués à l'action sociale
Jean-Paul Alègre, Pascal Lainé, Benjamin Legrand

→ L'ACTION SOCIALE MODE D'EMPLOI

Le service d'action sociale de la SACD est à la disposition de chaque auteur et de sa famille. Vous pouvez solliciter Catherine Plantec, assistante sociale, pour toutes questions relatives au statut social lié à votre activité d'auteur, les aides sociales légales (les aides et services sociaux des départements, les centres communaux d'action sociale, les dispositifs d'insertion et minimas sociaux, la prise en charge au domicile ou en établissement des personnes âgées) ou encore dans le cadre de vos relations avec les administrations et institutions extérieures (Caisse d'Allocation Familiale, Sécurité Sociale…). Dans des moments difficiles (la perte d'un proche, problèmes de santé…) n'hésitez pas à la contacter car elle pourra vous aider et vous orienter dans vos démarches malheureusement nombreuses dans ces instants.

Si vous rencontrez des difficultés financières, vous pouvez solliciter une aide ponctuelle. Votre demande sera soumise à la commission d'action sociale constituée de trois administrateurs délégués à l'action sociale.
Le service social peut également vous accompagner dans la préparation de votre dossier « retraite » et vous aider à cette occasion dans la reconstitution de votre carrière.

Concernant votre affiliation au régime général de la sécurité sociale et vos relations avec l'AGESSA, Catherine Plantec est à votre disposition pour vous expliquer les notions d'assujettissement et d'affiliation. Elle peut également vous informer sur les différents régimes de retraite complémentaires spécifiques aux auteurs.

Malgré un travail partenarial important, l'intervention de Catherine Plantec est basée sur le respect de la confidentialité.

Contact : Catherine Plantec - catherine.plantec@sacd.fr
Les lundi, mardi, jeudi, vendredi au 01 40 23 44 43

→ À SAVOIR

Nominations
• **Direction de la Gestion des Droits et du Réseau :** Yves Le Coent est nommé directeur à compter du 1er octobre. Précédemment contrôleur de gestion au sein de la SACD, il succède à Philippe Vincent qui quittera la Société à la fin de l'année.
• **Direction de la communication :** Agnès Mazet, précédemment attaché de presse aux PUF, exerce ces mêmes fonctions à la SACD depuis le 1er décembre. Elle remplace Lise Hoëz.

Maison des Auteurs
Le début des travaux étant reporté au 1er février, la Maison des Auteurs reste donc ouverte pendant le mois de janvier.
Début février, Mireille Jacques et Franck Quernet vous accueilleront au 10 de la rue Ballu.

international

QUE CE SOIT AU SEIN DE LA CISAC (CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET DE COMPOSITEURS) OU AUPRÈS DES INSTANCES EUROPÉENNES, LA SACD EST PRÉSENTE SUR TOUS LES FRONTS POUR DÉFENDRE LE DROIT D'AUTEUR, LE FAIRE RESPECTER ET CONTRIBUER À SON ÉVOLUTION DANS UN ENVIRONNEMENT EN PLEINE ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE.

INTERNATIONAL

■ COMITÉ TECHNIQUE DE LA CISAC : DES OUTILS POUR UNE MEILLEURE GESTION

La gestion des droits entre sociétés de gestion collective à l'international implique une coordination optimale des échanges entre les sociétés et cela passe par l'élaboration et l'adoption d'outils communs. La CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs) organise chaque année un Comité Technique durant lequel les sociétés membres qui gèrent les répertoires audiovisuel, dramatique et littéraire se réunissent afin de réfléchir à la meilleure façon d'améliorer leurs échanges de documentation, de droits ou d'informations générales.

Le Comité Technique 2010, organisé cette année à Helsinki et auquel la SACD a participé, a permis aux sociétés membres de s'accorder sur des standards de gestion qui rendront, au terme de leur mise en place, la circulation des informations sur les œuvres et les droits plus efficace. Entre gestion de bases de données internationales, utilisations de formats standardisés de documentation et amélioration de la transparence, les frontières se réduisent toujours plus entre sociétés membres de la CISAC.

■ LA SAA À LA RENCONTRE DU COMMISSAIRE EUROPÉEN MICHEL BARNIER

La SAA* (Société des Auteurs Audiovisuels) a organisé le 25 octobre dernier un déjeuner avec Michel Barnier, Commissaire européen en charge du Marché Intérieur et des Services. Cinq auteurs membres du Comité de Parrainage de la SAA (Fred Breinersdorfer, Costa-Gavras, Stijn Coninx, Guy Seligmann, Jaco Van Dormael) et quelques représentants des sociétés d'auteurs audiovisuels, dont la SACD, ont ainsi pu faire part au Commissaire européen des attentes de la profession en matière de droit d'auteur et de gestion collective.

Michel Barnier a affirmé son attachement à une solide protection juridique des œuvres et au développement d'un cadre favorable aux créateurs. Les échanges ont porté sur les nombreux changements qui affectent actuellement les secteurs de l'audiovisuel et du cinéma et qui rendent nécessaire une harmonisation du cadre européen qui soit basée sur une protection juste et efficace des auteurs. Le Comité de Parrainage a en outre insisté sur l'importance de la mise en place d'un droit à rémunération inaliénable pour les utilisations en ligne qui puisse être administré par les sociétés de gestion collective.

Tous les participants à cette rencontre ont reconnu le rôle essentiel joué par la communication dans l'atteinte des objectifs de la SAA. Le renforcement des droits des auteurs audiovisuels ne pourra se faire sans une sensibilisation des publics aux enjeux que représente un droit d'auteur fort en Europe.

La SAA a été invitée à participer au développement de ces approches en continuant à contribuer aux consultations lancées par la Commission. L'organisation européenne va s'attacher à poursuivre ce type d'échanges avec les décideurs européens et les partenaires de la création afin d'accroître la visibilité des auteurs audiovisuels au niveau européen et de développer le consensus autour des solutions à développer pour améliorer leur situation.

* Basée à Bruxelles, la SAA (www.saa-authors.eu) regroupe 24 sociétés d'auteurs audiovisuels en Europe et a pour vocation la promotion et le renforcement des droits des créateurs audiovisuels auprès notamment des instances européennes. *Voir également le* Journal des Auteurs *n° 151.*

■ 3ÈME SOMMET MONDIAL DU DROIT D'AUTEUR DE LA CISAC

Après le succès rencontré par le sommet de Washington en 2009, la prochaine et troisième édition du sommet mondial du droit d'auteur se tiendra les 7 et 8 juin 2011 à Bruxelles.

Organisé par la CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et de Compositeurs) cet événement biannuel permet à un grand nombre de professionnels de se réunir et de discuter des enjeux actuels et à venir du droit d'auteur. Créateurs et responsables des sociétés de gestion collective seront présents à cette occasion aux côtés de représentants des industries créatives (FAI, médias, IT, etc.), d'experts juridiques et de décideurs politiques. L'avenir du droit d'auteur sera le moteur de toutes les discussions à l'heure où les contenus – qu'ils soient dramatiques, audiovisuels, musicaux ou encore graphiques sont confrontés à de multiples défis pour la plupart technologiques.

Lors de l'édition précédente ce ne sont pas moins de 600 participants de 68 pays différents qui s'étaient déplacés pour alimenter une trentaine de tables rondes, ateliers et débats. Gageons que l'édition 2011 sera encore plus riche en échanges et en opportunités pour la communauté créative.

EUROPE

■ ADOPTION DU RAPPORT DE MARIELLE GALLO SUR LE RENFORCEMENT DE L'APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Le 22 septembre dernier, la résolution sur *le renforcement de l'application des droits de propriété intellectuelle sur le marché intérieur* a été adoptée par le Parlement européen par 328 voix contre 245. Si ce document n'a pas de valeur juridique contraignante, son adoption représente une avancée significative en faveur du respect des droits d'auteur dans un Parlement qui se laisse facilement convaincre par les adeptes de l'Internet gratuit. Décrié pour sa ligne répressive, ce texte au champ étendu (il vise la contrefaçon à la fois physique et numérique) propose en réalité un ensemble de solutions au problème de la violation des droits d'auteurs : sanctions, mesures éducatives et développement de l'offre légale.

Le communiqué de presse de la SACD ainsi que la résolution sont consultables sur le site de la SACD.

■ CONSULTATION DE LA COMMISSION EUROPÉENNE SUR LA RÉVISION DE LA DIRECTIVE COMMERCE ÉLECTRONIQUE

La Commission européenne a lancé cet été une consultation sur la révision de la directive commerce électronique, texte adopté en 2000 dont le but visait à favoriser le développement des services en ligne et dont la mise en œuvre dans les pays européens n'avait jusqu'à présent fait l'objet d'aucun processus d'évaluation (excepté en 2003, date à laquelle la directive n'était pas transposée dans tous les pays européens) ni de révision.

La SACD a souhaité intervenir dans ce processus de consultation pour justifier le principe de la territorialité des droits ainsi que pour souligner l'inadaptation des dispositions de la directive relatives à l'exonération de responsabilité des « intermédiaires techniques ». La SACD note ainsi que de nombreuses activités liées au Web 2.0 ne sont pas envisagées par cette directive âgée de plus de 10 ans, ce qui donne libre cours à des interprétations divergentes des juges nationaux. Elle considère qu'un rééquilibrage dans l'application du texte en faveur des ayants-droit est nécessaire et demande que certains termes de la directive soient précisés en ce sens. La SACD recommande par exemple à la Commission de donner une portée plus forte à la notification des contenus illicites aux services électroniques afin d'éviter aux ayants-droit de multiplier les procédures de notification alors que les vidéos mises en ligne sans autorisation de l'auteur portent sur la même œuvre.

La contribution de la SACD est consultable sur son site Internet.

■ ARRÊT DE LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE (CJUE) SUR LA COPIE PRIVÉE

Le 21 octobre dernier, les juges européens ont rendu un arrêt important dans le domaine de la copie privée en répondant à une question préjudicielle dans l'affaire opposant la SGAE, la société espagnole des auteurs à Padawan, fabricant de matériel d'enregistrement. Les juges se sont prononcés sur la signification et la portée de la rémunération pour copie privée telle que définie par la directive de 2001 « droit d'auteur dans la société de l'information ». La Cour observe que la « compensation équitable » doit être regardée comme la contrepartie du préjudice subi par l'auteur pour la reproduction non autorisée de son œuvre protégée.

Elle considère que *la simple capacité de ces équipements ou de ces appareils à réaliser des copies privées suffit à justifier l'application de la redevance pour copie privée et qu'il n'est nullement nécessaire d'établir que celles-ci ont effectivement réalisé des copies privées et ont, ainsi, effectivement causé un préjudice à l'auteur de l'œuvre protégée.*

Les juges européens ont également précisé que *l'application sans distinction de la redevance pour copie privée à l'égard de tous les types d'équipements, d'appareils et de supports de reproduction numérique, y compris dans l'hypothèse [...] où ceux-ci sont acquis par des personnes autres que des personnes physiques à des fins manifestement étrangères à celle de copie privée, n'est pas conforme à la directive.*

Les ayants-droit espagnols ont salué la reconnaissance par la CJUE de la validité de la rémunération pour copie privée. La SACD via un communiqué de presse commun aux ayants-droit a considéré que le système français, qui prend en compte les usages professionnels dans la détermination des montants de la rémunération, est conforme à la décision de la CJUE. En revanche, les industriels européens considèrent que cet arrêt engage la remise en cause au niveau européen de la rémunération pour copie privée.

Communiqués de presse :
SORECOP/COPIE France/SOFIA et SORIMAGE
est consultable sur le site de la SACD.

Celui de la CJUE
http://curia.europa.eu/ en sélectionnant dans la colonne de gauche « presse et médias » puis communiqué de presse.

■ ÉTUDE KEA-CERNA SUR LES LICENCES MULTI-TERRITORIALES POUR LA DISTRIBUTION EN LIGNE DES ŒUVRES AUDIOVISUELLES DANS L'UNION EUROPÉENNE

Cette étude, commandée par la Commission européenne (DG Société de l'Information), présentée en juin aux professionnels européens du secteur et dont nous décrivions les grandes lignes dans le dernier numéro du journal des auteurs, est enfin publiée.

Vous pouvez lire son résumé en français ou l'étude dans son entier en anglais sur le site de la SACD.

www.sacd.fr

Un site revisité et un espace membre plus adapté à vos besoins

LE SITE A CHANGÉ NON SEULEMENT D'ASPECT, MAIS SA NAVIGATION A ÉTÉ MODIFIÉE POUR QUE VOUS PUISSIEZ ATTEINDRE PLUS RAPIDEMENT LES INFORMATIONS QUE VOUS RECHERCHEZ.
DÈS LA PAGE D'ACCUEIL, VOUS ACCÉDEZ DÉSORMAIS À L'ENSEMBLE DES RUBRIQUES, QUE CE SOIT POUR EFFECTUER UNE DÉMARCHE, OU TROUVER UNE INFORMATION JURIDIQUE OU CULTURELLE.

UNE VISITE DE CHAQUE RUBRIQUE :

→ Dans la rubrique **AUTEURS**, vous trouverez toutes les informations sur les différentes démarches à effectuer, au fur et à mesure de l'avancement de votre projet, que ce soit pour le spectacle vivant ou l'audiovisuel. Vous pourrez y consulter également le catalogue en ligne de la bibliothèque et d'autres informations utiles pour vos recherches.

→ Vous êtes **UTILISATEUR** : pour exploiter en toute légalité les œuvres des auteurs membres de la SACD, pour conclure les droits d'exploitation, pour trouver la pièce que vous cherchez, cette rubrique vous est consacrée et vous guide dans les différentes étapes jusqu'à la représentation ou la diffusion de l'œuvre.

→ Vous cherchez un **SOUTIEN** pour la création, la diffusion ou la production de votre œuvre. Un accès par discipline (théâtre, danse, arts du cirque, de la rue, télévision, cinéma, radio,...) vous permet de consulter toutes les aides et actions ciblées, les conditions et les démarches pour déposer des dossiers.
La formation continue, droit qui est enfin reconnu pour les auteurs, se met en place progressivement. Vous serez tenu informé au fur et à mesure de l'avancée des discussions et des propositions de stages dans cet espace.

→ Les **RENDEZ-VOUS CULTURE** : des informations sur les différentes manifestations initiées ou soutenues par l'action culturelle ainsi que les rencontres organisées avec des auteurs et des professionnels. Vous pouvez retrouver ces événements en images et vidéos dans cette même rubrique.

→ Pour connaître les bases du **DROIT D'AUTEUR** et sa pratique au quotidien, des textes généraux, des thématiques vous sont proposés afin de répondre aux questions que vous vous posez, que vous soyez auteur ou acquéreur des droits d'une œuvre.

→ La rubrique **SACD** vous explique le fonctionnement de la Société : ses missions, son organisation, sa gestion...

→ Vous avez également, toujours à votre disposition et gratuitement, que vous soyez membre de la SACD ou non, la possibilité de déposer des **petites annonces professionnelles**, de signaler un spectacle, de proposer des emplois et stages.

N'oubliez pas également les FAQ, les documents en téléchargement, le glossaire et les blogs.

L'ESPACE MEMBRE

Revu dans sa présentation et dans le contenu, votre espace membre regroupe toutes les informations liées à :

→ votre **COMPTE** : la consultation de vos bordereaux de droits, avec les factures de TVA et attestation de revenus, la possibilité de modifier votre e-mail et mot de passe.

→ vos **DOCUMENTS UTILES** : le mode d'emploi pour lire vos bordereaux de droits, le calendrier de répartition audiovisuel, les valeurs minutaires et barèmes pour la télévision et la radio, les retenues statutaires.

→ vos **SERVICES** : les avantages membres, le catalogue en ligne de la bibliothèque, les aides à la création en France, l'aide Valorisation lyrique et la Maison des auteurs.

Et également votre abonnement à la newsletter, des informations ciblées et des invitations réservées aux membres.
Bonne navigation !

→ AUTEURS MEMBRES
N'oubliez pas de nous communiquer votre adresse mail !

Pour être plus réactif, et plus économique également, la communication que nous vous adressons se fait le plus souvent par mail : que ce soit pour la gestion de vos dossiers, des newsletters, des invitations. Pour nous communiquer ou signaler le changement de votre mail, c'est simple : rendez-vous sur votre espace membre, ***dans la rubrique Mon compte/modifier mon mail et vous tapez votre adresse mail.***

Un bon moyen de rester connecté avec votre Société.

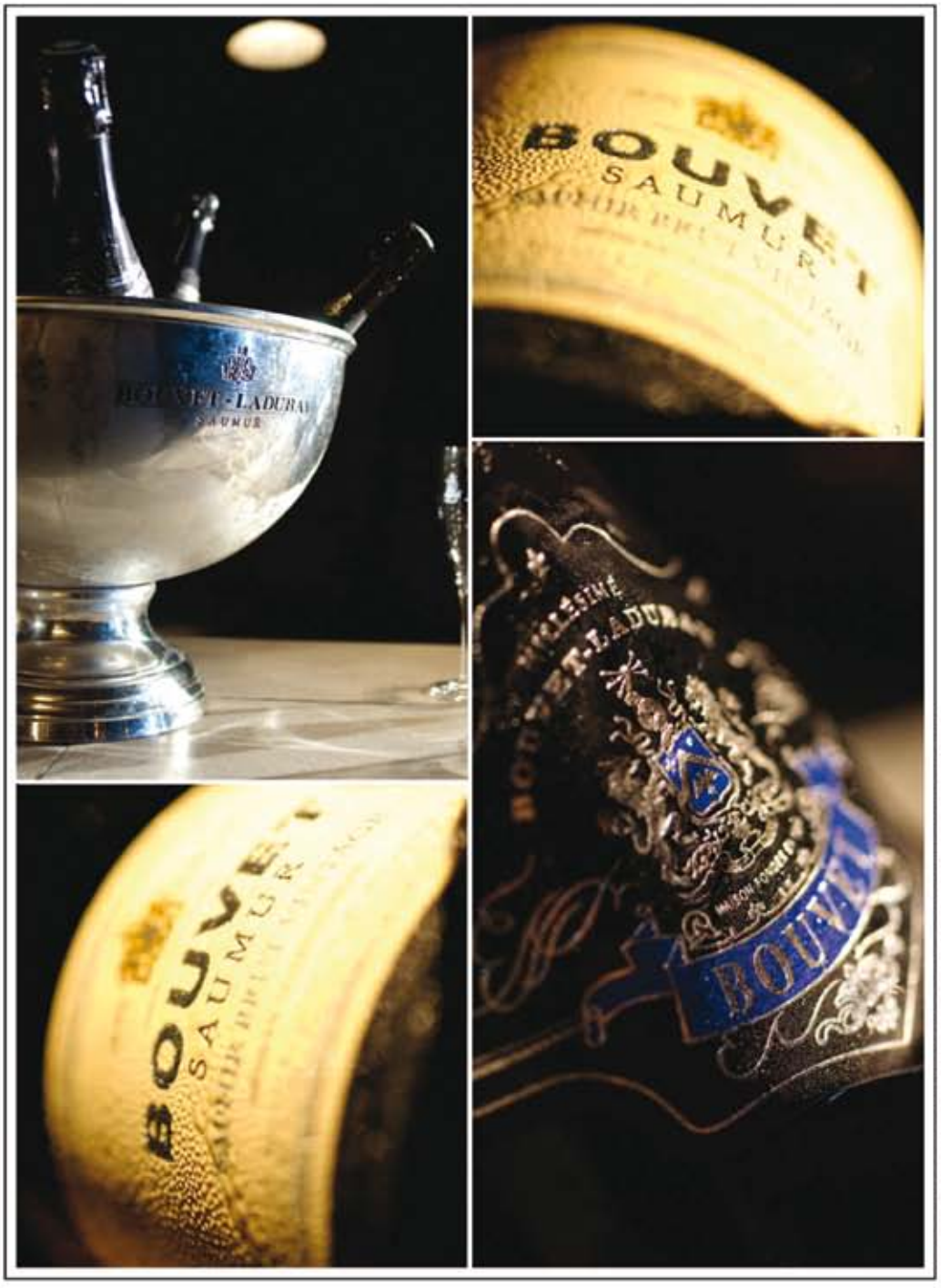

Photos Lionel GUERICOLAS

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

MAISON FONDÉE EN 1851

BOUVET-LADUBAY

BRUT DE LOIRE

SAUMUR

02 41 83 83 83

49400 SAINT HILAIRE - SAINT FLORENT - TEL. 02 41 83 83 83 - FAX 02 41 50 24 32 - www.bouvet-ladubay.fr - contact@bouvet-ladubay.fr

GROUPE

SACD

UN COMBAT POUR LES CRÉATEURS • www.sacd.fr